



CRH DES PAYS DE LA LOIRE COMMISSION PARTENARIALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE : LE GRENELLE ET LES IMPACTS SUR L'HABITAT, LE NOUVEAU DISPOSITIF REGIONAL D'AMELIORATION THERMIQUE DU PARC SOCIAL

La lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités par l'Etat. Les lois dites Grenelle I du 3 Août 2009 et Grenelle II du 12 juillet 2010 confirment l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. Pour répondre à ces objectifs, différents leviers vont être actionnés dont l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Ainsi, dès 2013, le bâtiment basse consommation deviendra la norme de construction.

Les mesures du Grenelle sont une étape importante sur le plan des objectifs et des normes environnementales. Les collectivités territoriales françaises jouent déjà un rôle essentiel dans le développement durable qui se traduit par des démarches de soutien aux innovations, l'investissement dans le développement de nouvelles techniques de construction.

Les organismes HLM des Pays de la Loire ont saisi l'opportunité de ce cadre législatif récent, ainsi que du nouveau dispositif régional de réhabilitation et intégré les attentes des collectivités locales pour faire évoluer leurs pratiques tant dans la conception des nouveaux logements que dans l'amélioration du parc locatif social existant. Un des enjeux majeurs pour les organismes HLM des Pays de la Loire est d'améliorer la performance énergétique du parc de logements sociaux en modernisant le patrimoine dans une optique de maîtrise des charges pour les habitants.

Plusieurs leviers sont mobilisables pour atteindre ces objectifs : disposer d'une approche globale des options techniques et de leurs impacts pour investir sur le parc en connaissance de cause, mutualiser les pratiques pour se préparer à l'échéance 2013 , travailler avec l'ensemble des acteurs pour optimiser les solutions techniques et leur mise en œuvre (secteur du bâtiment, maîtres d'œuvre, bureaux d'études et de contrôle...) et mobiliser les habitants, car au-delà de la seule technique l'usage représente un réel potentiel d'économie.

LA COMMISSION PARTENARIALE DU CRH SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission partenariale sur le développement durable du CRH des Pays de la Loire poursuivra ses travaux visant un partage des enjeux et expériences en matière d'amélioration thermique du parc entre les parties prenantes du logement social que sont l'Etat, les collectivités locales et les organismes HLM.

Trois rencontres sont prévues jusqu'au début 2011 abordant trois facettes complémentaires du thème du Développement Durable appliqué à l'habitat avec pour objectifs :

- de mettre en avant la notion de partenariat et l'importance des mobilisations locales pour relever le défi du Grenelle dans le logement social.
- de partager une vision globale du développement durable appliqué au logement social en associant la notion d'usage avec celle de la construction et de l'exploitation.

Rencontre du 21 /09/2010 LA MESURE	Rencontre du 23/11/2010 LE PRODUIT	Rencontre Janvier 2011 L'USAGE
« Comment mesurer la performance des techniques mises en œuvre ? Comment apprécier l'évolution des consommations des locataires et accompagner leur meilleure maîtrise ? »	« Comment se préparer pour atteindre les objectifs de production en BBC d'ici 2013? Quelle conception, quels procédés constructifs, comment les financer ? »	« Comment sensibiliser et accompagner l'évolution du comportement des habitants ? »